

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-003****du 09 mars 2020****n°003****page 1/4****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale afin de mettre en réseau les entreprises du territoire autour de la réutilisation des matières, de l'eau, de l'énergie et de développer des synergies pour engendrer des impacts environnementaux et économiques positifs. Pour accompagner cette démarche, il est proposé de créer un poste d'animateur en écologie industrielle et territoriale à temps complet qui devra au sein du service Gestion des déchets :

- ✓ Assurer la détection des besoins, le conseil et l'appui technique aux acteurs économiques du territoire en matière d'adhésion à la démarche d'écologie industrielle et territoriale et favoriser l'émergence d'actions collectives,
- ✓ Conduire des diagnostics auprès des acteurs économiques et structures cibles du territoire,
- ✓ Déployer et consolider le plan d'action Écologie industrielle et territoriale,
- ✓ Mobiliser les acteurs économiques et mettre en réseau les partenaires institutionnels (chambres consulaires, collectivités territoriales et locales, services de l'État...),
- ✓ Animer des ateliers collaboratifs (groupes de travail, ateliers, réunions de concertation...),
- ✓ Mettre en œuvre un appui technique en lien avec le centre de ressources régional (association Soltena et CCI de la Vienne),
- ✓ Contribuer avec les acteurs ressources à l'émergence, au développement et au suivi de synergies de mutualisation et de substitution de ressources, jusqu'à la création d'activités,
- ✓ Assurer l'évaluation et l'évolution du programme,
- ✓ Préparer et animer les réunions des groupes de travail et des comités de suivi,
- ✓ Assurer le suivi financier du projet,
- ✓ Définir la stratégie de communication et alimenter le site internet dédié à l'économie circulaire.

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-003****du 09 mars 2020****n°003****page 2/4**

*pour une durée maximale de 2 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'ingénieur ou d'attaché. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :*

- d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master 2 en environnement, développement local ou économique,*
- d'une expérience professionnelle en entreprise et/ou en animation territoriale,*
- de solides connaissances dans le domaine de l'économie circulaire et de connaissances en diagnostic des flux,*
- d'une aisance rédactionnelle et de réelles qualités relationnelles, d'une aptitude à travailler en mode projet, d'un engagement en faveur de la transition écologique des activités économiques, d'une grande capacité à sensibiliser et informer les entreprises*

*2) Dans la perspective de la parution de la loi Mobilité et de la mise en œuvre des actions y afférentes du projet « Coeur de ville, Coeur d'Agglo », la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault souhaite poursuivre le développement d'une politique de mobilité sur l'ensemble de son territoire en déterminant un schéma de continuité cyclable et un Plan de Déplacement Urbain. Pour mener cette démarche, il est proposé de créer un poste de conseiller mobilité à temps complet qui devra au sein du service Déplacements :*

- ✓ Identifier les cibles, notamment les générateurs de trafic sur le territoire,*
- ✓ Inciter les acteurs du territoire à participer au management de la mobilité,*
- ✓ Promouvoir et accompagner les démarches du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) auprès des entreprises,*
- ✓ Animer le réseau des chefs de projet PDIE sur le territoire,*
- ✓ Élaborer et diffuser les outils d'accompagnement des projets (mallettes pédagogiques, supports de communication...),*
- ✓ Informer et répondre aux interrogations des acteurs,*
- ✓ Organiser et animer des journées de sensibilisation,*
- ✓ Évaluer l'efficacité des actions mises en place,*
- ✓ Suivre des actions dans le cadre du schéma directeur cyclable de l'agglomération,*
- ✓ Organiser, promouvoir et suivre le service de location vélos (Vélibléu) ainsi que le service VLS avec VAE (vélo à assistance électrique),*
- ✓ Assurer une veille technique et juridique sur les évolutions et innovations du domaine,*
- ✓ Assurer une assistance technique sur la question des déplacements,*
- ✓ Contribuer aux réflexions ou actions liées à la politique locale de déplacement,*
- ✓ Sensibiliser les établissements scolaires aux solutions de mobilités alternatives.*

*Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'ingénieur. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :*

- d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master 2 en transport et mobilité*
- d'une expérience professionnelle en entreprise et/ou en animation territoriale,*
- de solides connaissances dans les déterminants du choix modal,*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLETAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-003****du 09 mars 2020****n°003****page 3/4**

- *de réelles qualités relationnelles, d'une aptitude à travailler en mode projet, d'un fort intérêt pour la problématique des déplacements et les modes alternatifs à la voiture particulière*

3) *Suite à la réussite au concours d'animateur principal de 2ème classe de la responsable de la ludothèque, il est demandé de créer un poste dans le grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint du patrimoine sera supprimé, après avis du comité technique.*

4) *Suite à la réussite au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques d'une adjointe au coordinateur du réseau des médiathèques, il est demandé de créer un poste dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

5) *Afin de maintenir le niveau de sécurité et l'intégrité de l'offre de services sur l'ensemble des équipements aquatiques de la communauté d'agglomération et en raison des difficultés de recrutement de maîtres nageurs sauveteurs fonctionnaires correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que 3 postes de maîtres nageurs sauveteurs soient occupés par des agents contractuels engagés par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'éducateur des activités et sportives. Ils auront pour missions :*

- Accueillir et assurer la sécurité des usagers,*
- Enseigner la natation aux enfants, aux adultes et aux élèves des écoles maternelles et élémentaires,*
- Surveiller les différents publics,*
- Encadrer les animations aquatiques (aqua-gym, leçons, etc),*
- Faire respecter le règlement intérieur,*
- Appliquer le P.O.S.S de l'établissement,*
- Participer au nettoyage lors des fermetures techniques.*

*Les candidats doivent justifier :*

- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport activités aquatiques et nautiques à jour*
- du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur et du Prévention et Secours en Equipe de niveau 1 ,*
- de qualités relationnelles permettant le travail en équipe et l'accueil des publics,*
- d'une grande rigueur, d'une grande autonomie, d'un sens aigu de l'organisation et d'une capacité à s'adapter aux horaires variables*

\*\*\*\*\*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20200309-003**

**du 09 mars 2020**

**n°003**

**page 4/4**

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°4 du bureau du 17 février 2020 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

**CONSIDERANT** le tableau des emplois ci-annexé,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes suivants,

1) 1 poste dans le grade d'ingénieur ou d'attaché, à temps complet,

2) 1 poste dans le grade d'ingénieur, à temps complet,

3) 1 poste dans le grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet,

4) 1 poste dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet.

-décide d'autoriser l'occupation de 3 postes de maitres nageurs sauveteurs par des agents contractuels engagés par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans,

- décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,

- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER